

acdea

Par **mohammed2006**, le **11/08/2006** à **01:06**

il s'agit d'un cas pratique: imaginez que vous êtes l'avocat ou le conseil de monsieur ballo. pour chaque question.

1) résumez les faits qui la concerne

2) affirmez le principe juridique

3) appliquez-le dans le cas de monsieur ballo

surtout ne vous contentez pas de donner la réponse, justifiez en droit. citez les articles du code civil s'il y en a. si vous avez l'impression qu'il manque des éléments posez les questions.

_Le 4 juin M. Ballo décide d'acheter une voiture la ((3 luxe)) de la marque Laniette. en indiquant que fanatique de la course, il veut une voiture surpuissante, le représentant lui indique qu'elles ne tombent jamais en panne pendant les deux premières années et les pneus sont incroyables. Après discussion, il tombe d'accord, si la vente se fait, sur un paiement en 5 versements.

_Le 15 juin M. Ballo écrit à la société Laniette en indiquant que ((par la présentation il accepte l'offre que lui a été faite et considère la vente formée)).

_Le 19 juin M. Ballo est livré, la voiture n'a pas de siège arrière (mais d'après le vendeur ((il va l'avoir sous peu)). on lui indique que le 16 et sa lettre est arrivée (mais malheureusement le 17, sa voiture vaut 1000 euros de plus.

_AU BOUT de 4 mois de complète satisfaction (à part 3 crevaisons) il s'aperçoit par un matin froid, sa voiture ne démarre plus, en soulevant le capot que la 3 luxe n'a qu'un moteur de 3 cylindres (6 CV).

il a paé 3 traites mais n'a toujours pas de banquette.

1) doit-il payer les 1000 euros de plus?

2) comment contraindre la société à livrer la banquette?

3) peut-il agir et sur quelle base en ce concerne ses crevaisons?

4) la ((3 luxe)) est peu puissante. quelles sont les 2 actions qui s'ouvrent à M. Ballo? comparez et justifiez.

5) finalement il en a assez, comment peut-il se débarrasser de sa voiture, sur quels éléments de fait et de droit? justifiez et développez.

merci

veuillez me contacter sur mon adresse e mail

monsylvestre@yahoo.fr

merci

Revenir en haut

Montrer les messages depuis: Tous les messages 1 Jour 7 Jours 2 Semaines 1 Mois 3 Mois 6

Mois1 An Le plus ancien en premierLe plus récent en premier

Concours administratifs Fonction publique administration et fonctionnaires Index du Forum -> Droit Toutes les heures sont au format GMT + 1 Heure

Page 1 sur 1

Arrêter de surveiller ce sujet

Par **anonym**, le **11/08/2006** à **09:56**

je ne crois pas que ce cas pratique relève du pénal, on attend pas que tu parles d'escroquerie ou autre..

c'est du droit de la responsabilité civile...

:?

tu n'attends pas que l'on te fasse le cas pratique??si? Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **11/08/2006** à **13:57**

Bonjour,

Te biles pas...

Apparemment Mohammed2006 est en train de retranscrire tous ses sujets d'examens sur le forum...

Peut-être bien qu'il n'a plus assez de place sur son disque dur et, en plus, juristudiant est un endroit sûr pour archiver...

Je me demande d'ailleurs pourquoi l'administrateur ne les pas encore tous regroupés sous un

forum spécial "Mohammed2006", dans la catégorie "Autres"... Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **11/08/2006** à **14:00**

bon mohammed2006 veux tu bien te conformer s'il te plaît aux règles du forum ?

La prochaine fois que tu postes un message sans queue ni tête, sans te relire et sans proposer tes premiers éléments de réflexion sur le problème posé je discuterai de la meilleure méthode d'action avec le reste des membres de l'équipe d'administration... Je suis pas le seul à commencer à être énervé !

Cordialement